

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit avril deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 045 : PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – ANNEE 2010

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010 – 043 approuvant le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au fonctionnement de l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées.

L'association ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 18 456,10 euros pour l'année 2010.

Monsieur le Président précise que cette subvention est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2010.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées à hauteur de 18 456,10 euros pour l'année 2010,

Autorise Monsieur le Président à verser cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 avril 2010

Certifié exécutoire

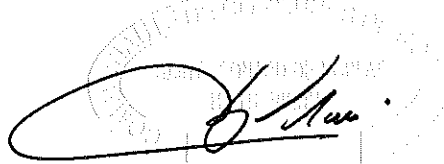
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 12/04/2010

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Noblat is visible behind the signature. The signature is in black ink and appears to be 'J.C. LEBLOIS'.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Participation à l'association cantonale d'action en faveur des personnes âgées -
année 2010

Date de transmission de l'acte : 12/04/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2010

Numéro de l'acte : 2010-045 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100409-2010-045-DE

Date de décision : 09/04/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions